



Département fédéral de justice et police
Madame Karine Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Bundeshaus West
Bundesgasse 1
3001 Berne



Notre réf. C-40969 / CV
Votre réf.

Date - 4 MAR. 2020

Procédure de consultation : loi fédérale sur l'introduction d'une procédure simplifiée de destruction de petits envois dans le droit de la propriété intellectuelle

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir associé à la consultation précitée.

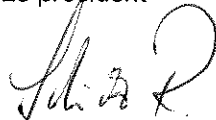
Même si la lutte contre les contrefaçons relève avant tout d'une compétence fédérale appliquée par l'Administration fédérale des douanes, le Canton du Valais salue la volonté de simplification des procédures et de réduction des charges administratives attendues avec ce projet de loi.

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Roberto Schmidt



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à M. Christian Varone, Commandant de la Police cantonale valaisanne